

DEPARTEMENT DE L'ISERE
LACHERS DE BALLONS DE BAUDRUCHE

1. Aéroport de GRENOBLE-ISERE

Communes concernées par une demande préalable auprès des services de la DGAC

Bevenais,
Bressieux
Brezins
Brion
Gillonnay,
Izeaux
La Cote Saint André
La Frette
Le Grand Lemps
Longechenal
Mottier
Plan
Saint Etienne de Saint Geoirs
Saint Geoirs.
Saint Hilaire de la Cote
Saint Michel de St Geoirs,
Saint Pierre de Bressieux,
Saint Siméon de Bressieux
Sillans
(et lieuxdits rattachés)

Service à informer

1/ Informer 4 jours avant la date prévue :
Organisme de contrôle de Grenoble Isère
Tel 04 76 65 55 74
Fax 04 76 65 55 88
Préciser: lieu, date, heure du lâcher de ballons, et contact téléphonique

2/ Téléphoner à la tour de contrôle (04 76 65 55 81) 15 minutes avant le lâcher

2. Aéroport de GRENOBLE LE VERSOUD

Communes concernées par une information préalable

Bernin
Corenc
Crolles
Domène
Frogès
Le Versoud
Meylan
Montbonnot Saint-Martin
Muriannette
Saint -Ismier
Villard-Bonnot

(et lieux-dits rattachés)

1/ Service à informer

1/ Informer 24 h avant la date prévue l'Organisme de
contrôle de Grenoble le Versoud
Fax: 04 76 77 34 18

Préciser: lieu, date, heure du lâcher de ballons et contact téléphonique

2/ Téléphoner à la tour de contrôle (04 76 77 25 73) 15 minutes avant le lâcher

3. Aéroport de LYON SAINT EXUPERY

Communes situées en Isère concernées par une information préalable:

Grenay
Janneyrias
Villette d'Anthon
Satolas et Bonce

** pour mémoire, les communes situées dans le département du Rhône: Pusignan, Colombier Saugnieu, SaintLaurent de Mure, Jonage, Jons,*

Les lâchers de ballons ne seront autorisés qu'en dehors des périodes suivantes:

En semaine : en dehors des périodes 07h00-09h30, 13h30-16h00 et 18h30-21h30 locales
Samedi : en dehors de la période 07h00-09h30 locales
Dimanche et fêtes : en dehors de la période 18h30-21h30 locales

Service à contacter :

1/ Envoyer un demande (date, lieu, heure du lâcher prévu, contact téléphonique) avec un préavis minimum de 15 jours ouvrés pour accord à l'adresse suivante :

temps-reel.lyon@aviation-civile.gouv.fr

2/ appel téléphonique 15 mn avant le lâcher :
au BRIA : 04 72 22 56 76 ou 77 ou 78

4. En dehors de ces communes:

Aucune démarche à effectuer auprès des services de l'aviation civile